

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-254 DU 2 JUIN 2006

Chargeant Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA, Ministre du
Tourisme et de l'Artisanat, de l'intérim de Monsieur Moudjaïdou I.
SOUMANOU, Ministre de l'Industrie et du Commerce pour compter du
mercredi 31 mai 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret N° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 31 mai 2006, Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA,
Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du
Commerce, Monsieur Moudjaïdou Issoufou SOUMANOU, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 juin 2006

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – SGG 2 – AN 2 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MIC 4
MDEF 2 – MTA 4 – MINISTERES 19 – JORB 1